Note au sujet de la classification des Buffles africains

par R. Malbrant,
Docteur-Vétérinaire.

La classification des Buffles reste, à l'heure actuelle, une des questions les plus controversées de la zoologie africaine. Si certains travaux récents ont permis d'éclairer d'un jour nouveau la filiation des différentes formes de ce groupe, beaucoup d'obscurité plane encore sur l'origine des variations si fréquemment enregistrées chez elles, aussi bien dans une même région que, parfois, dans un même troupeau. Un bref historique des études faites dans les dernières soixante années permettra de se faire une idée des principales conclusions jusqu'à présent émises et de mieux comprendre le polymorphisme de ces animaux.

C'est à Brooke (1875), que revient le mérite d'avoir fourni la première classification rationnelle des buffles africains. Jusqu'alors, les études poursuivies par les zoologistes, études basées sur l'observation d'un trop petit nombre de spécimens ou de dépouilles, n'avaient abouti qu'à la création d'une quantité d'espèces souvent très mal caractérisées. Brooke simplifia très sérieusement la systématique jusqu'alors adoptée, en faisant dériver les nombreuses formes décrites, de trois espèces seulement : *Bos pumilus*, *B. œquinoxialis*, *B. caffer*, la première ayant comme type le buffle nain de l'Afrique Équatoriale et Centrale, la seconde caractérisant le buffle d'Abyssinie, type intermédiaire assez mal défini, difficile à classer aussi bien dans le groupe *pumilus* que dans le groupe *caffer*, la troisième, enfin, se rapportant au buffle de Cafrerie, le mieux différencié de tous.

Après lui, Lydekker (1913), émit l'opinion que toutes les formes de buffles africains constituaient des races locales *d'une seule espèce* extrêmement variable et largement répandue dont les spécimens pouvaient être divisés en deux groupes suivant la conformation des cornes du mâle, à savoir :

1er *groupe :* Cornes fortement inclinées en arrière de la base, de façon que sur aucune partie appréciable de leur longueur, elles ne se présentent dans le même plan, possédant une forte protubérance frontale (buffles de Cafrerie).

2e *groupe :* Cornes relativement petites, dirigées en haut et en dehors et plus ou moins dans le même plan, sans présenter de protubérance fort développée à la base. Dimensions du corps moyennes ou petites. Robe généralement foncée, rouge ou brune chez les femelles et jeunes mâles et parfois chez les taureaux adultes, mais, dans certains cas, les adultes des deux sexes sont noirs (buffles du Centre et de l'Ouest Africain).

Le Dr Matschie était, sept ans plus tôt, arrivé aux mêmes conclusions en se basant uniquement sur les caractères des cornes.

Cette classification, assez rationnelle en soi, ne va cependant pas, comme nous le dirons plus loin, sans soulever quelques difficultés en raison des très nombreuses variations individuelles que l'on enregistre dans les cornes, le pelage et la taille chez les animaux du second groupe. Aussi la théorie uniciste de Lydekker ne peut-elle être acceptée sans réserves.

Dollmann (The game animals of Africa 1926), à la suite des suggestions de Christy (Big game and pygmies, 1924) modifia la façon de voir de Lydekker et considéra que les types extrêmes des groupes proposés par ce dernier, représentaient deux espèces différentes : le grand buffle de Cafrerie (*Syncerus caffer*), d'une part, et le buffle rouge de l'Ouest et du Centre Africain (*S. nanus*), d'autre part.

Le Dr Cuthbert Christy appuya encore cette opinion en 1929 (Proceedings of the general meetings for scientific business, 1924, part. III) en l'étayant sur de nombreux arguments. Il restreignit cependant beaucoup plus que Dollmann l'habitat des formes du premier groupe en rangeant dans le groupe « *nanus* » les buffles du type « *æquinoxialis* », jusqu'alors classés comme « *caffer* ». D'après lui les deux espèces sont essentiellement caractérisées de la façon suivante :

B. caffer. — Taille allant de 1 m. 40 à 1 m. 50 à l'épaule, un peu moins à la croupe. Cornes très développées, dépassant parfois 1 m. 30, fortement attachées à des protubérances de 28 à 30 cm. de largeur, qui ne sont séparées au milieu du front que par un étroit sillon et dont la forme correspond à celle décrite précédemment par Lydekker. Leur type général est le même, mais, individuellement, elles varient énormément. Les buffles de cette espèce sont en outre caractérisés par leur aspect massif, leur large tête à profil plus ou moins convexe, leurs oreilles garnies de poils noirs, leur peau et leurs poils noirs. Leur habitat est confiné aux régions s'étendant du Sud du Congo vers le Cap et aux plaines herbeuses ou broussailleuses de l'Afrique Orientale, du Sud de l'Abyssinie et de la région du Haut-Nil blanc.

B. nanus. — Taille faible, allant de 1 mètre à 1 m. 25 à l'épaule, un peu plus à la croupe. Cornes du type général du 2e groupe de Lydekker, de configuration très variable, généralement courtes et

s'élevant presque verticalement un peu en arrière du plan de la face, mais parfois de longueur assez grande, courbées, s'étendant en haut et en dehors plus ou moins dans le même plan et rarement incurvées à partir du point de leur maximum d'envergure. L'inclinaison initiale en bas et les proportions massives caractéristiques des cornes de B. caffer, sont absentes. L'intervalle à la base, surtout chez les femelles, est considérable, et atteint souvent 5 centimètres et plus. Robe pouvant aller du roux pâle au brun noir, parfois même au noir chez les vieux sujets. Oreilles pourvues de deux mèches blanches, jaune pâle ou brun pâle. Tête étroite, à profil droit ou légèrement concave. Les veaux et jeunes des deux sexes, dans toutes les races, sont rouges ou roux. Les formes de cette espèce sont dispersées depuis l'Angola (Benguela), jusqu'au Sénégal et gagnent, vers l'Est, la région des lacs au Sud de l'Équateur et, au Nord, la région du Haut-Nil blanc, l'Abyssinie jusqu'au Darfour, le Lac Tchad et le Soudan Occidental. Elles peuvent être divisées en deux sous-espèces : *B. nanus nanus* et *B. nanus æquinoxialis*, l'une vivant dans la forêt, l'autre en dehors de la forêt, qui se croisent encore entre elles. La première sous-espèce correspond au type de la forêt intérieure (taille très petite ne dépassant pas 1 mètre à 1. 05 à l'épaule ; robe allant du rouge au rouge tan, mais pouvant devenir noirâtre chez les vieux sujets ; cornes courtes, peu incurvées et parfois dressées presque verticalement), tandis que la seconde, qui vit dans les savanes plus ou moins boisées du Nord de l'Abyssinie, du Soudan Anglais, du Tchad et du Niger, présente une taille plus grande (de 1 m. 10 à 1 m. 25), des cornes plus développées (jusqu'à plus de 20 centimètres de largeur à la base), une robe allant du rouge fauve au noir chez les sujets très âgés. Les veaux et les jeunes buffles appartenant à ce type sont « probablement » rouges ou roux comme dans les autres races [1].

Par ailleurs, pour expliquer les facteurs intervenant dans le développement des races et des variétés de buffles, Christy classe la végétation de l'Éthiopie Africaine en deux sortes de régions :

a) La haute forêt équatoriale primitive très verte (régions de pluies) où il n'y a pas d'herbages, dans laquelle vit le *B. nanus nanus.*

b) Les régions de brousse dans lesquelles les herbages présentent le caractère dominant.

Ces dernières régions doivent elles-mêmes être divisées en deux zones :

a) La première, légèrement ou fortement boisée à plaine d'herbages et savanes ou à marais, qui fit un jour partie de la forêt équatoriale primitive, toujours verte. C'est l'habitat du *Bubalus nanus æquinoxialis.*

1. Une partie de ce qui précède est empruntée au résumé de l'étude du D[r] Christy paru dans le *Bull. Agric. Congo Belge,* mars 1931.

b) La seconde située au sud de la précédente qui n'a jamais fait partie de la forêt équatoriale primitive toujours verte. C'est l'habitat du *B. caffer.*

Et après avoir développé différents arguments, il formule quelques conclusions, parmi lesquelles :

I. — Les caractères du *B. caffer* montrent extrêmement peu de variations autres que les variations individuelles, tandis que chez le *B. nanus*, en plus des variations individuelles, les cornes décèlent des variations de races ou de sous-variétés.

II. — Chez le *B. nanus*, on remarque la gradation des caractères faisant la liaison des races de forêt avec les races de « brousse ». Cette gradation s'observe principalement chez les races habitant la lisière de la forêt, zone où le changement graduel du troupeau dans ce nouveau milieu est en voie d'évolution.

III. — Il appert qu'il n'y a nulle part de gradation dans les caractères des cornes ou dans d'autres entre le *B. caffer* et le *B. nanus*, excepté dans la région du Haut Nil blanc, seule région où le *B. caffer* vient en contact avec la plus grande forme et la plus foncée des races de *B. nanus.*

IV. — De l'Abyssinie jusqu'au Haut Nil blanc et à l'Ouest de l'Atlantique, toutes les races présentent des caractères plus ou moins identiques à ceux du *B. nanus* et n'ont aucune tendance à développer les caractères du *B. caffer* (excepté le long du Nil).

V. — Le *B. nanus* peut toujours être différencié du *B. caffer* par les caractères des cornes ; seulement, si l'on prend en considération la taille et la coloration, la différenciation se fait avec plus de certitude.

Ces théories appellent de nombreux commentaires que nous exposerons brièvement plus loin à la lumière des observations d'In Tanoust. Ce dernier, dans une très intéressante monographie sur les buffles de la Côte d'Ivoire [1] qui, en raison des digressions apportées par l'auteur dépasse largement le cadre assigné par lui à cette étude, propose, après avoir étudié les travaux de Lydekker et de Christy et noté ses observations personnelles, de revenir à l'idée de Lydekker — à savoir qu'il n'existe qu'une seule espèce de buffles africains — et, vu la difficulté de classer le buffle d'Abyssinie dans le groupe *nanus* ou dans le groupe *caffer*, de revenir à l'idée de Brooke et d'adapter sa division des buffles africains en trois groupes.

1° le buffle de Cafrerie : *B. caffer* ;
2° le buffle d'Abyssinie : *B. œquinoxialis* ;
3° le buffle du Congo, du Tchad et de l'Ouest Africain : *B. nanus.*

1. In Tanoust (Carbou). — Les buffles de la Côte d'Ivoire (inédit).

Le *B. nanus* se diviserait lui-même en deux races :

a) le buffle rouge : *B. nanus nanus* ;

b) le buffle noir : *B. nanus niger.*

qui pourraient elles-mêmes être éventuellement divisées en sous-races.

Enfin, pour terminer l'exposé des principales classifications proposées pour éclairer la systématique des buffles africains, nous devons citer les conclusions du Prof. LAVAUDEN qui, dans sa « Contribution à l'Histoire Naturelle des buffles »[1], groupe spécifiquement ces animaux de la manière suivante :

1. *Bubalus caffer* Sparrm, et formes.

Taille très grande (plus de 1 m. 50 au garrot). Pelage dur et noir à tous les âges. Ventre noir. Cornes toujours longues (envergure record : 1 m. 43), épaisses, plus ou moins élargies à la base et plus ou moins retombantes.

2. *Bubalus brachyceros* Gray, et formes.

Taille grande ou moyenne (1 m. 50-1 m. 45 au garrot). Pelage demi-dur, gris ou brun parfois foncé (vieux mâles), allant jusqu'au brun roux (femelles et jeunes). Ventre plus clair. Cornes relativement courtes, jamais retombantes, plus ou moins élargies à la base, toujours très épaisses.

3. *Bubalus nanus* Bodd, et formes.

Taille généralement réduite (1 m. 15-1 m. 50 au garrot). Poil court et lisse variant du brun au roux. Ventre beaucoup plus clair. Cornes dressées, courtes, élargies à la base et toujours plus ou moins aplaties. Oreilles très largement poilues.

Tout en ayant sérieusement simplifié le problème de la systématique des buffles africains, ces différentes classifications laissent encore planer, aussi bien par leurs divergences que, parfois, par leur imprécision, beaucoup d'incertitude sur la spécificité réelle, ou le degré de parenté des différentes formes décrites. Il pourrait difficilement en être autrement, puisque, en raison de l'absence presque complète de documents paléontologiques, toutes les propositions jusqu'à présent émises n'ont pu être basées que sur un nombre relativement faible d'observations, ou sur l'étude d'une trop petite quantité de crânes ou de dépouilles. Toutefois, si aucune des solutions proposées ne semble actuellement présenter un degré suffisant de certitude pour pouvoir s'imposer sans discussion, chacune d'elles apporte des éléments nouveaux qui clarifient singulièrement la question. C'est à la lumière de ces éléments, que nous essaierons de déterminer ce qui peut être actuellement retenu des diverses classi-

1. LAVAUDEN, Contribution à l'Histoire Naturelle des buffles (*Rev. franç. Mammalogie,* déc. 1927).

fications. Nous serons ainsi conduit à émettre une suggestion qui pour n'être pas entièrement nouvelle — puisque s'inspirant largement de celles jusqu'à présent présentées — pourra peut-être jeter un peu de clarté sur l'origine des multiples variations enregistrées chef les buffles africains.

*
* *

Nous avons déjà dit que la théorie uniciste de LYDEKKER ne pouvait être acceptée sans réserves. Comment, en effet, pouvoir admettre sans objection que tous les buffles africains constituent « des races géographiques d'une seule espèce extrêmement variable et largement répandue », alors que chez les animaux du second groupe existent si souvent, dans la même région, et, parfois, dans le même troupeau, des variations considérables affectant aussi bien la couleur de la robe, que le format et que les dimensions ou la forme des cornes ! Si ces variations étaient applicables à tous les buffles d'une même contrée, on pourrait admettre sans trop de difficultés que tous les buffles africains dérivent d'une même espèce qui, sous l'influence de conditions de vie différentes, aurait fourni un certain nombre de races locales. Mais tel n'est justement pas le cas et ceci va à l'encontre de ce que l'on sait des lois de l'adaptation au milieu extérieur. L'hypothèse de LYDEKKER peut donc difficilement être retenue.

Quant à la classification de BROOKE en trois espèces, que LAVAUDEN reprend en partie sous une autre forme — en remplaçant l'espèce intermédiaire *B. œquinoxialis*, par *B. brachyceros*, type du buffle du Tchad dont jusqu'alors on n'avait pas tenu compte — et que Carbou adopte pour la commodité de la classification, tout en étant partisan de la thèse uniciste de LYDEKKER, elle donne également lieu à de sérieuses critiques. Si l'hypothèse d'un chaînon moyen entre les formes extrêmes : *B. nanus* et *B. caffer*, permet de mieux expliquer la genèse des multiples variations enregistrées dans une certaine zone entre l'une et l'autre, elle a, en effet, l'inconvénient de ne reposer sur rien de précis, à moins d'admettre que le type primitif de cette espèce a été altéré au point de ne plus pouvoir être reconnu. Ceci d'ailleurs est surtout vrai pour le *B. brachyceros* Gray, que LAVAUDEN considère comme l'espèce intermédiaire, car les divergences considérables existant chez les buffles du Tchad, aussi bien dans la forme et les dimensions des cornes, que dans la taille et la couleur de la robe, ne permettent, à notre avis, de relever aucun des caractères dominants qui seuls pourraient définir, même approximativement, cette espèce. Quant au *B. œquinoxialis* de BROOKE, il doit à plus forte raison être rejeté, puisque, en dépit de sérieuses différences, il se trouve beaucoup trop nettement apparenté au *B. caffer* pour

pouvoir représenter une espèce spéciale. Dans l'état actuel des choses, il ne semble donc pas possible de retenir la classification des buffles africains en trois espèces, tout au moins telles que la présentent Brooke et Lavauden.

Nous nous trouvons ainsi amené à étudier les conclusions de Christy, reprises par Dollmann à quelques détails près, d'après lesquelles tous les buffles africains dériveraient de deux souches très différentes représentées par les types extrêmes des groupes *nanus* et *caffer*. Nous sommes, dans le fond, d'accord avec ces deux auteurs, mais certains points de la théorie de Christy nous paraissent mériter quelques objections. Tout d'abord, cette théorie a l'inconvénient, à notre sens, en restreignant à l'excès l'habitat du *B. caffer* et de ses formes, de ne pas reconnaître, sauf dans une région très étroitement délimitée, la filiation des différentes races des deux groupes, ceci sans doute, comme nous le verrons, parce que Christy ne connaissait pas les buffles du Tchad et du Nord de l'Oubangui, ni ceux d'une grande partie du Soudan Anglais. De plus, quelques-uns des caractères assignés par cet auteur au *B. nanus* sont discutables. Nous essaierons dans ce qui suit, tout en apportant quelques correctifs aux opinions du Dr Christy sur ces derniers, d'expliquer comment a pu s'établir la filiation entre les buffles du groupe *caffer* et ceux du groupe *nanus*.

Nous avons vu dans ce qui précède que le *B. nanus* était, d'après Christy, essentiellement caractérisé par sa taille allant de 1 mètre à 1 m. 25 (1 mètre à 1 m. 05 chez les animaux de forêt, 1 m. 10 à 1 m. 25 chez les *B. n. æq.* des régions déboisées) à l'épaule, un peu plus à la croupe; par ses cornes jamais retombantes, souvent petites, de forme très variable et séparées à la base par un large espace dépassant généralement 5 cm.; par sa robe généralement rousse, mais pouvant aller du roux pâle au brun noir et parfois même au noir chez les vieux sujets. En outre, ces animaux ont une tête étroite à profil droit ou légèrement concave, des oreilles pourvues de deux mèches blanches, jaune pâle, ou brun pâle. Les veaux et jeunes des deux sexes dans toutes les races sont rouges ou roux.

En ce qui concerne la taille des buffles du groupe *nanus*, l'opinion de Christy d'après laquelle elle ne dépasserait jamais 1 m. 25 nous paraît tout à fait discutable. Nos observations, qui concordent avec celles de Carbou, de Lavauden et de nombreux chasseurs dignes de foi, nous ont en effet permis de noter au Tchad des tailles beaucoup plus fortes dépassant généralement 1 m. 35 et pouvant aller jusqu'à 1 m. 47. Si, par ailleurs, il est exact que dans la forêt équatoriale ou sur sa bordure, il existe des buffles beaucoup plus petits, leur hauteur est cependant dans l'immense majorité des cas, supérieure à 1 mètre ou 1 m. 05, taille moyenne assignée par Christy au « rain-forest buffalo ». Ceci est aussi vrai pour les buffles de couleur

claire que pour ceux de couleur foncée. Nous devons donc faire une première réserve au sujet de ce caractère, tout en admettant que la taille des buffles augmente graduellement à mesure que l'on s'avance de la forêt vers la savane.

Par ailleurs, tout en reconnaissant avec CHRISTY que la couleur rouge est la plus répandue chez les animaux du type *nanus*, est même, comme le croit CARBOU, la couleur fondamentale du groupe, il n'en reste pas moins que le mélange des couleurs rouge et noir, ou brun-noirâtre, est très fréquent dans les troupeaux de buffles appartenant à ce groupe. BLANCOU, en Oubangui, et MACLATCHY, au Gabon, ont également noté ce fait et CARBOU écrit à ce sujet : « J'ai vu de nombreux troupeaux de buffles, certains d'entre eux comptant une centaine de têtes ou davantage. J'ai toujours constaté le même mélange, dans une proportion telle qu'il était impossible, à vue, de dire quelle était la couleur dominante ». Cette persistance des couleurs rouge et noire dans le pelage des buffles est évidemment troublante et nous ne pouvons pas admettre, comme CHRISTY — qui d'ailleurs semble en sous-estimer la fréquence — que l'influence du milieu, qui joue de la même façon sur tous les buffles d'une même région ait pu, à elle seule, la conditionner. De plus, nous ne sommes pas d'accord avec cet auteur sur la couleur des veaux ou des jeunes de *B. nanus* qui, d'après lui, sont dans toutes les races, rouges ou roux. Nous avons pu, à bien des reprises, observer des veaux ou des jeunes de *B. nanus* ou de *B. æquinoxialis* destinés soit à des jardins zoologiques soit à des tentatives d'élevage. Ils étaient indifféremment roux, plus ou moins foncé, ou d'un brun pouvant aller jusqu'au noirâtre. CARBOU a fait les mêmes observations en Côte d'Ivoire et il estime même que la mère d'un veau noir peut être une femelle rouge, et inversement. Ajoutons, en accord avec cet auteur, que le profil est droit ou légèrement convexe chez la majorité des buffles de l'Ouest africain (c'est également le cas chez les buffles du Tchad) et non pas concave comme le croit CHRISTY.

Quant à l'opinion de ce dernier au sujet du *B. æquinoxialis*, qui est classé par lui dans le groupe *nanus*, elle soulève également, à juste titre, des objections de la part de CARBOU qui considère ce buffle comme une forme de transition entre les deux groupes. Nous estimons quant à nous que la parenté de ce buffle paraît beaucoup plus nette avec ceux du groupe *caffer* qu'avec ceux du groupe *nanus* et que c'est avec raison que DOLLMANN en a fait une sous-espèce du *B. caffer*. L'aire de répartition de cette forme, telle qu'elle est donnée par ce dernier auteur, apporte un argument de plus à cette opinion, puisqu'elle s'étendrait à la région du Nil blanc, à une grande partie de l'Abyssinie, à l'ouest des lacs Stéphanie, Abaya et Swai et, dans le Sud autour du Lac Rodolphe. La limite méridionale la plus extrême serait le Nord du lac Kivu, d'où elle se continuerait vers le

Nord entre les rivières Ituri et Semliki jusqu'à l'Albert Nyanza et au Soudan et, du côté de l'Ouest au long du Bahr-el-Ghazal[1]. L'habitat du *B. æquinoxialis* s'étendrait ainsi, en le chevauchant parfois, jusqu'en bordure de celui de quelques formes parfaitement typiques de *B. caffer*. La parenté de ces différents buffles, de morphologie très voisine et dont les troupeaux se mélangent fatalement parfois, ne peut donc faire de doute. De ce fait, la conclusion de Christy d'après laquelle il n'y aurait « nulle part dégradation dans les caractères des cornes ou dans d'autres entre le *B. caffer* et le *B. nanus*, excepté dans la région du Haut-Nil blanc, seule région où le *B. caffer* vient en contact avec la plus grande forme et la plus foncée des races de *B. nanus* », devient extrêmement contestable, puisque le buffle du type *æquinoxialis* » vit largement en contact, non seulement avec les buffles du type *nanus*, qui existent au Tchad, au Cameroun et en Oubangui, mais encore avec les plus septentrionales des races du groupe *caffer*, et que tous ces animaux se croisent assurément entre eux. Ainsi l'on peut retrouver toutes les transitions, aussi bien entre les buffles des types *æquinoxialis* et *nanus*, ce que Christy admet, mais entre les buffles des type *æquinoxialis* et *caffer* qui, d'ailleurs, se trouvent directement apparentés.

Tous ces faits, qui infirment en partie la thèse soutenue par Christy, nous amènent à formuler une autre suggestion. Puisque la persistance des couleurs rouge et noire chez les buffles d'une grande partie de l'Afrique, en dépit des croisements constants qui s'effectuent entre eux, n'est guère compatible avec l'hypothèse d'une espèce unique à l'origine, de laquelle seraient dérivées toutes les races existantes, puisque la classification des buffles de Christy en deux espèces, dont l'une pourrait présenter toutes les variations de couleurs, depuis le roux pâle jusqu'au noir, souffre également de nombreuses objections, puisqu'enfin, pour les raisons que nous avons exposées, il semble bien difficile de pouvoir retenir la classification des buffles en trois espèces, tout au moins telle qu'elle est présentée par Brooke et Lavauden, ne pourrait-on pas admettre qu'il a existé à l'origine deux espèces bien déterminées, l'une noire, l'autre rouge, qui seraient actuellement en variation désordonnée, par suite des croisements et des modifications apportées à leur habitat primitif ? Nous reprendrons, pour essayer d'expliquer cette variation, la théorie de Christy relative à la division de la végétation de l'Ethiopie Africaine en deux classes :

1° La haute forêt équatoriale, toujours verte, habitat du buffle nain.

2° Les régions de brousse dans lesquelles les herbages dominent, cette dernière zone pouvant elle-même être divisée en deux autres :

1. Game Animals of Africa, 1926.

a) la première, légèrement ou fortement boisée, à plaines d'herbages et savanes, ou à marais, qui ont fait un jour partie de la forêt équatoriale primitive toujours verte : habitat du buffle œquinoxialis ;

b) la seconde, située au sud de la précédente qui n'a pas fait partie de la forêt équatoriale primitive ; habitat du buffle de Cafrerie.

Si l'on tient compte de ce que les buffles de Cafrerie dans leur habitat actuel « montrent extrêmement peu de variations autres que les variations individuelles », que « leurs cornes répondent toutes plus ou moins à un type général de configuration », — c'est Christy qui parle ainsi — on peut admettre que l'unité de ce type est due à ce que les animaux qu'il groupe, ont été peu influencés, aussi bien par des croisements extérieurs que par des modifications survenues dans leur habitat. Aussi, considèrerons-nous le buffle de Cafrerie comme l'espèce type du buffle noir dont nous avons parlé.

Pour essayer de déterminer quelle a pu être le type primitif et l'habitat du buffle rouge, que nous croyons devoir élever au rang d'espèce, nous sommes obligés de pénétrer dans le domaine des hypothèses. Quel a été le type primitif du buffle rouge ? Si l'on étudie l'habitat actuel du *B. nanus* dans sa forme *naine*, c'est-à-dire ne dépassant pas 1 m. 20, on remarque qu'il est confiné à la région forestière ou à la région située immédiatement en marge de celle-ci. A mesure que l'on s'éloigne de ces régions, la taille des buffles grandit, au point de devenir presque comparable à celle des buffles de Cafrerie. L'influence de l'habitat est là, indéniable. Aussi, ne peut-on pas supposer qu'au temps lointain où existait la grande forêt transcontinentale primitive allant d'une mer à l'autre, il a vécu dans cette forêt, ou tout au moins sur sa bordure pourvue de pâturages, une espèce de buffles, rouges et probablement nains, aussi bien différenciée dans ses caractères, que l'est encore à l'heure actuelle, le buffle de Cafrerie ? Nous disons rouges, parce que, comme Carbou le croit, la couleur rouge semble être la couleur fondamentale des buffles de la région forestière, qu'elle y est la plus répandue et qu'elle est presque la règle chez les animaux vivant très à l'intérieur de la forêt ; nous ajoutons : probablement nains, parce que les mêmes buffles rouges de l'*intérieur* de la forêt sont les plus petits et semblent être les plus parfaitement différenciés de tous les buffles autres que ceux de Cafrerie. En raison de leur habitat, ils ont été les mieux placés pour se tenir à l'abri des croisements qui auraient pu altérer leur type, aussi peuvent-ils, à ces divers titres, être considérés comme les représentants les moins déformés de la seconde espèce : buffle rouge que nous proposons.

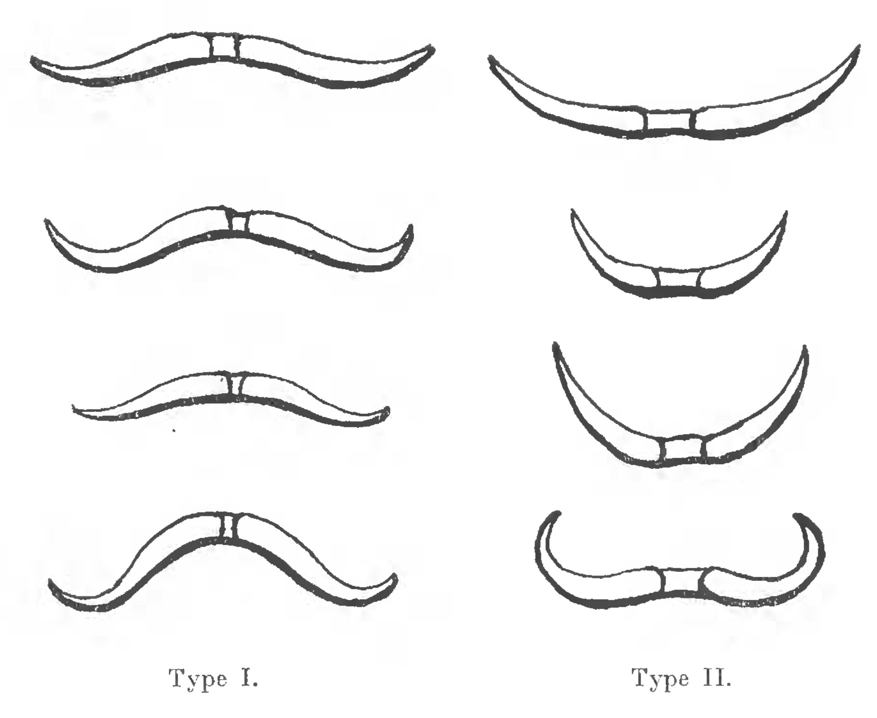
La principale objection que l'on puisse faire à cette hypothèse, est qu'il existe dans la forêt, en même temps que des buffles rouges nains, des buffles nains de couleur foncée ou chez lesquels, tout au moins, la robe devient brun-noirâtre avec l'âge. Et l'on peut penser

qu'il n'y a pas de raison pour qu'il n'ait pas existé à l'origine deux espèces de buffles nains, l'une rouge et l'autre brune. Cette opinion peut évidemment se soutenir et, sans arriver à cette conclusion, c'est sans doute en partant de cette idée que Carbou a été conduit à proposer sa division des buffles nains en deux races : *B. nanus nanus*, buffle rouge, et *B. nanus niger*, buffle noir. Nous essaierons de légitimer notre hypothèse d'une seule espèce primitive de buffles nains et rouges par quelques arguments.

Tout d'abord, s'il existe dans les régions de forêt des buffles noirs et des buffles rouges, il n'en reste pas moins que la couleur rouge semble être la couleur fondamentale du groupe. Laissons maintenant la parole à Carbou : « Buffles rouges et buffles noirs, écrit-il, vivent ensemble et se croisent entre eux;... malgré les croisements, le rouge et le noir dominent ; la proportion des couleurs intermédiaires est faible ou nulle. Comment expliquer la perdurée de cette différence raciale malgré la coexistence de deux types de buffles dans les troupeaux, malgré les croisements ? J'avoue que le fait a de quoi surprendre. Mais il peut s'expliquer, je crois, par le rappel de race ». Nous y voyons quant à nous un caractère d'espèce plus qu'un caractère de race, qui, à la faveur de croisements aussi anciens aurait dû finir par s'estomper.

Comment maintenant, s'il n'a existé à l'origine que deux espèces de buffles, l'une petite et rouge de forêt et l'autre grande et noire des savanes herbeuses de l'Afrique du Sud, expliquer que l'on retrouve des buffles nains noirs dans des régions aussi éloignées de l'Afrique Australe que la Côte d'Ivoire par exemple ?... Nous devons pour cela faire intervenir la notion de Christy au sujet de la grande forêt transcontinentale primitive. Nous pouvons d'abord supposer que celle-ci, en se retirant peu à peu vers l'Ouest et le Nord-Ouest, a permis au buffle noir de Cafrerie d'étendre son habitat dans la même direction. Nous pouvons supposer également que la forêt équatoriale primitive, en faisant place, d'abord à une forêt moins épaisse, puis à une savane boisée, évolution qui a évidemment demandé des millénaires, a rendu possible l'adaptation des buffles nains à des conditions de vie différentes et favorisé en premier lieu le grandissement de la taille. Cette première étape a permis le croisement entre buffles noirs et buffles rouges, qui à l'origine aurait été bien difficile en raison de l'énorme différence de format. De ces croisements sont nés des buffles rouges à franges claires des oreilles et des buffles noirs à franges brunes, la couleur de l'une et l'autre espèce ayant subsisté comme seul caractère vraiment dominant, sans être sensiblement altérée. Ces croisements se sont répétés de proche en proche donnant partout naissance à des buffles de l'une et l'autre couleur. Il en a été ainsi jusqu'à la lisière de la forêt dans laquelle les croisements se sont poursuivis, mais en donnant des produits de plus en plus petits,

par suite de la taille elle-même de plus en plus faible des géniteurs. Si la couleur rouge semble être restée la couleur fondamentale dans les régions de forêt, ou de savane bien boisée, cela tiendrait à ce que l'espèce buffle rouge a eu une part prépondérante dans les croisements qui s'y sont effectués. Le contraire s'observe dans les régions qui se rapprochent de l'habitat du *B. caffer* où, justement, l'apport de sang buffle noir a dû être le plus important. Ainsi s'expliqueraient également les différences enregistrées dans le format des animaux et surtout dans la conformation des cornes, celles-ci étant, dans les



Type I. Type II.

Centre-Est de l'Afrique, assez proches de celles du buffle *caffer* et étant, au contraire, dans l'Ouest et le bassin du Congo, beaucoup plus apparentées à celles du buffle nain primitif. Ainsi s'expliqueraient enfin les gradations de caractères enregistrées entre le tout petit buffle nain de forêt et l'énorme buffle noir de Cafrerie, car, comme nous l'avons dit, contrairement à l'opinion de Christy, nous pensons qu'il doit y avoir autant de transitions dans les caractères des cornes ou dans d'autres, entre les buffles classés par lui comme *B. nanus œquinoxialis* et ceux classés comme *B. caffer*, et cela, non seulement le long du Nil blanc, mais encore dans toutes les régions où l'habitat actuel des uns et des autres vient en contact.

Si notre hypothèse permet de mieux expliquer, peut-être, les variations considérables enregistrées dans la couleur, la conformation et les cornes des buffles africains, elle ne peut malheureusement guère prétendre à faciliter leur classification, en raison des croisements qui ont bouleversé leur type primitif. Les espèces bubalines

sont en telle variation qu'on peut, tout au plus, essayer de déterminer les types principaux qui émergent à l'heure actuelle du chaos de croisements qui les a fait naître, aussi proposerons-nous, pour la commodité de la classification, de diviser les buffles africains en deux groupes ayant comme espèce type celles que nous considérons comme différant peu des souches primitives : le grand buffle noir de Cafrerie *(Syncerus caffer caffer)* et le petit buffle rouge de la grande forêt *(Syncerus nanus nanus)*.

Au premier seraient rattachés le buffle œquinoxial *(S. caffer œquinoxialis)* et, en général, tous les buffles noirs ou rouges dont les cornes sont massives, très rapprochées à la base (portion de peau intercalaire large de quelques centimètres à leur base tout au plus, chez les mâles) dirigées dès leur insertion vers le bas et l'extérieur et qui ne se présentent dans le même plan sur aucune partie appréciable de leur longueur.

Au second seraient rattachés tous les buffles rouges ou noirs dont la base des cornes est, ou horizontale (dans le sens du frontal), ou dirigée en haut et en dehors, de façon plus ou moins progressive, ce qui en projection donne les courbes schématiques ci-jointes plus ou moins accentuées (Fest de Carbou). Ces cornes sont en général beaucoup moins grandes, moins massives, moins rapprochées à la base (portion de peau intercalaire large de 5 à 10 cm. au moins chez les mâles) et ne se recourbent généralement pas en crochet sur leur dernier tiers.

Il existerait entre l'un et l'autre groupe de nombreuses formes intermédiaires.

Les buffles du groupe *nanus* étant extrêmement variables, aussi bien comme forme de cornes, que comme taille et comme couleur, ce qui rend arbitraire toute classification, pourraient être divisés, en tenant simplement compte de leur habitat qui influe régulièrement sur leur format, en trois classes :

Buffles de forêt dense : *Syncerus nanus nanus* (petite taille).
Buffles de forêt claire : *Syncerus nanus sylvestris* (moyenne taille).
Buffles de savane : *Syncerus nanus savanensis* (grande taille).